



Paris, le 16 janvier 2015

## **VERSEMENT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2015**

Madame, Monsieur,

**Afin de promouvoir nos métiers, tant auprès des jeunes que des acteurs de l'orientation, et de soutenir les formations et les actions importantes pour notre profession**, la Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution a conclu une convention de coopération avec les Ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de l'Agriculture, lui permettant d'être habilitée à collecter la taxe d'apprentissage.

Grâce à ce partenariat, la totalité des fonds libres sont affectés par la Fédération, **exclusivement au bénéfice de la profession**, en menant des actions décidées avec nos partenaires sociaux et les ministères.

Vos versements nous ont permis en 2014 la réalisation d'actions concrètes, notamment :

- accompagner l'ouverture de sections d'apprentissage pour des diplômés préparant à nos métiers en tension ;
- informer les jeunes sur nos métiers et les réelles perspectives de carrière et de promotion interne qu'ils offrent (salons, plaquettes métiers...) ;
- promouvoir la Licence Professionnelle « Distrisup Management » (ex « DISTECH »), créée avec les enseignes ;
- récompenser les meilleurs élèves de Bac professionnel Commerce, au travers du Concours Général des Métiers.

**Afin de poursuivre ces actions, et conduire de nouveaux projets en 2015, nous avons besoin de votre soutien.**

Dans le souci de simplifier vos démarches, nous vous proposons, avec l'aide du Forco, un accompagnement personnalisé, sécurisé et complet, tenant compte des changements apportés par la réforme, allant de la vérification des différents calculs, au reversement au Trésor Public de la nouvelle fraction régionale pour l'apprentissage, et intégrant également le reversement aux établissements de formation.

S'agissant d'un service au bénéfice de notre profession, et grâce à une gestion extrêmement rigoureuse, **les frais de gestion, de 0,95 %, sont particulièrement faibles au regard des taux appliqués par les autres collecteurs** de taxe d'apprentissage. Ceci permet d'affecter davantage de fonds aux écoles que vous désignez et à la mise en œuvre d'actions de promotion et de reconnaissance de nos métiers.

Merci de nous accorder ou de nous renouveler votre confiance.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes plus cordiales salutations.

Jacques Creyssel  
Délégué général

PJ. Bulletin de versement et plaquette d'information sur la taxe d'apprentissage salaires 2014

**FEDERATION DES ENTREPRISES DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION**

12, rue Euler 75008 Paris - Tél. : 01 44 43 99 00 - Fax : 01 47 20 53 53

[www.fcd.asso.fr](http://www.fcd.asso.fr)